

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance tenue le 18 octobre 2022, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 1289 autorisant le paiement des coûts des travaux de voirie et de remplacement d'aqueduc sur les rues d'Avignon et de La Rochelle ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 330 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 330 000 \$***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1289 le 2 novembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 8 novembre 2022.

La greffière,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes  
Avocate

Avis de motion	2022-09-13
Projet de règlement	2022-09-13
Adoption	2022-10-18
Entrée en vigueur	2022-11-08

**AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LES RUES D'AVIGNON ET DE LA ROCHELLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 330 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 330 000 \$**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de voirie et de remplacement d'aqueduc sur les rues d'Avignon et de La Rochelle;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer les coûts de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022, sous le n° 22-456;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à payer les coûts des travaux de voirie et de remplacement d'aqueduc sur les rues d'Avignon et de La Rochelle, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 2 330 000 \$, le tout pour payer les coûts des travaux de voirie et de remplacement d'aqueduc estimés à 2 060 000 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 270 000 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 2 330 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 3** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 4** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation se révélerait insuffisante.

**ARTICLE 5** Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, notamment celle liée à la TECQ, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment celle liée à la TECQ. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux (2022).

s) Mario Lemay \_\_\_\_\_  
Mario Lemay  
Maire

(s) Nathalie Deschesnes \_\_\_\_\_  
Nathalie Deschesnes  
Greffière

Le 27 juillet 2022

**TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE  
PARTIE DES RUES D'AVIGNON ET DE LA ROCHELLE**

Estimation préliminaire - SOMMAIRE

<b>ITEM NO</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>MONTANT</b>
A-1	RUE D'AVIGNON	<u>1 025 400 \$</u>
A-2	RUE DE LA ROCHELLE	<u>759 320 \$</u>
	<b>Sous-total</b>	<u>1 784 720 \$</u>
	Provision pour imprévus ( ± 10%)	<u>177 418 \$</u>
	Taxes nettes (4.9875%)	<u>97 862 \$</u>
	<b>MONTANT TOTAL</b>	<u><u>2 060 000 \$</u></u>

SERVICE DES INFRASTRUCTURES



Frédéric Rivard, ing  
Chef de section - génie civil  
#OIQ:5001206



Marcel jr Dallaire, ing.  
Directeur service des infrastructures  
#OIQ: 109803

**TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AQUEDUC  
SUR LA RUE D'AVIGNON**

Estimation préliminaire - Reconstruction complète (Tronçon : 20332)

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1.0</b>	<b>GESTION DE CONTRAT</b>			
1.01	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1	global	67 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 1 - GESTION DE CONTRAT</b>			<b>67 000.00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>			
2.01	Planage du pavage et disposition des surplus ± 75 mm d'ép.	2 950 m.ca.	10.00 \$	29 500.00 \$
2.02	Excavation, disposition des fondations existantes, mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme	2 950 m.ca.	35.00 \$	103 250.00 \$
2.03	Démolition et disposition des bordures	575 m.ca.	20.00 \$	11 500.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 2 - DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>			<b>144 250.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>AQUEDUC</b>			
3.01	Alimentation temporaire en eau potable <i>Incluant protection incendie</i>	1	global	50 000.00 \$
3.02	Borne d'incendie Concord Daigle, modèle D-67 M premier <i>Incluant sa vanne</i>	1 unités	11 500.00 \$	11 500.00 \$
3.03	Vannes d'arrêt à remplacer 150 mm dia.	3 unités	2 700.00 \$	8 100.00 \$
3.04	Conduite d'aqueduc CPV DR-18 150 mm dia.	300 m.lin.	400.00 \$	120 000.00 \$
3.05	Entrée de service d'aqueduc 19 mm dia.	24 unités	2 500.00 \$	60 000.00 \$
3.06	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection des nouvelles conduites	300 m.lin.	6.00 \$	1 800.00 \$
3.07	Raccordement au réseau existant	4 unités	4 500.00 \$	18 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 3 - AQUEDUC</b>			<b>269 400.00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>VOIRIE</b>			
4.01	Membrane géotextile Texel 7612	2 950 m.ca.	5.00 \$	14 750.00 \$
4.02	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure Pierre concassée MG-56 500 mm ép.	2 950 m.ca.	35.00 \$	103 250.00 \$
4.03	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure Pierre concassée MG-20 200 mm ép.	2 950 m.ca.	15.00 \$	44 250.00 \$
4.04	Enrobé bitumineux couche de base ESG-14 PG64H-28 60 mm ép.	430 t.m.	200.00 \$	86 000.00 \$
4.05	Enrobé bitumineux couche de surface ESG-10 PG64E-28 40 mm ép.	300 t.m.	190.00 \$	57 000.00 \$
4.06	Bordure de béton 200 mm de larg.	575 m.lin.	90.00 \$	51 750.00 \$
4.07	Cadres et couvercles de puisards à remplacer par des cadres et couvercles ajustables et grille anti-vélo <i>Incluant l'ajustement et la fourniture et le remplacement</i>	9 unités	2 100.00 \$	18 900.00 \$
4.08	Cadres et couvercles de regards à remplacer par des cadres et couvercles ajustables et l'ajustement	10 unités	2 200.00 \$	22 000.00 \$
4.09	Installation de drains de rives	1 150 m.lin.	45.00 \$	51 750.00 \$
4.10	Puisards en béton préfabriqués	3 unités	5 000.00 \$	15 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 4 - VOIRIE</b>			<b>464 650.00 \$</b>

**TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AQUEDUC  
SUR LA RUE D'AVIGNON**

Estimation préliminaire - Reconstruction complète (Tronçon : 20332)

<b>5.0</b>	<b>RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
5.01	Marquage de la chaussée	1	global	5 000.00 \$
5.02	Gazon en plaques incluant 150 mm ép. De terre végétale	430 m.ca.	30.00 \$	12 900.00 \$
5.03	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EB-10c PG58-28 50 mm d'ép.	285 m.ca.	120.00 \$	34 200.00 \$
5.04	Réfection des entrées privées en pavé de béton	50 m.ca.	200.00 \$	10 000.00 \$
5.05	Bordure de béton universelle	25 m.lin.	100.00 \$	2 500.00 \$
5.06	Élagage des arbres	1	global	5 000.00 \$
5.07	Chargement, transport et disposition de matériaux non- réutilisables contaminés plage A-B vers un site autorisé du MDDELCC	500 t.m.	20.00 \$	10 000.00 \$
5.08	Chargement, transport et disposition de matériaux non- réutilisable contaminés plage B-C vers un site autorisé du MDDELCC	10 t.m.	50.00 \$	500.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>80 100.00 \$</b>
	<b>Section 5 - RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
			<b>Total des coûts</b>	<b>1 025 400.00 \$</b>

TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AQUEDUC  
SUR LA RUE DE LA ROCHELLE  
Estimation préliminaire - Reconstruction complète (Tronçon 20392)

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	<b>GESTION DE CONTRAT</b>			
1.01	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1	global	42 000.00 \$
	Sous-total			42 000.00 \$
	<b>Section 1 - GESTION DE CONTRAT</b>			
2.0	<b>DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>			
2.01	Planage du pavage et disposition des surplus ± 75 mm d'ép.	2 000 m.ca.	10.00 \$	20 000.00 \$
2.02	Excavation, disposition des fondations existantes, mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme	2 000 m.ca.	35.00 \$	70 000.00 \$
2.03	Démolition et disposition des bordures	500 m.ca.	20.00 \$	10 000.00 \$
	Sous-total			100 000.00 \$
	<b>Section 2 - DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>			
3.0	<b>AQUEDUC -</b>			
3.01	Alimentation temporaire en eau potable <i>Incluant protection incendie</i>	1	global	50 000.00 \$
3.02	Borne d'incendie Concord Daigle, modèle D-67 M premier <i>Incluant sa vanne</i>	1 unités	11 500.00 \$	11 500.00 \$
3.03	Vannes d'arrêt à remplacer 150 mm dia.	2 unités	2 700.00 \$	5 400.00 \$
3.04	Conduite d'aqueduc CPV DR-18 150 mm dia.	220 m.lin.	400.00 \$	88 000.00 \$
3.05	Entrée de service d'aqueduc 19 mm dia.	12 unités	2 500.00 \$	30 000.00 \$
3.06	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection des nouvelles conduites	220 m.lin.	6.00 \$	1 320.00 \$
3.07	Raccordement au réseau existant	3 unités	5 000.00 \$	15 000.00 \$
	Sous-total			201 220.00 \$
	<b>Section 3 - AQUEDUC</b>			
4.0	<b>VOIRIE</b>			
4.01	Membrane géotextile Texel 7612	2 000 m.ca.	5.00 \$	10 000.00 \$
4.02	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure Pierre concassée MG-56 500 mm d'ep.	2 000 m.ca.	35.00 \$	70 000.00 \$
4.03	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure Pierre concassée MG-20 200 mm d'ep.	2 000 m.ca.	15.00 \$	30 000.00 \$
4.04	Enrobé bitumineux couche de base ESG-14 PG64H-28 60 mm d'ep.	300 t.m.	200.00 \$	60 000.00 \$
4.05	Enrobé bitumineux couche de surface ESG-10 PG64E-28 40 mm d'ep.	200 t.m.	190.00 \$	38 000.00 \$
4.06	Bordure de béton 200 mm de larg.	400 m.lin.	85.00 \$	34 000.00 \$
4.07	Cadres et couvercles de puisards à remplacer par des cadres et couvercles ajustables et grille anti-vélo <i>Incluant l'ajustement et la fourniture et le remplacement pour la nouvelle tête</i>	10 unités	2 100.00 \$	21 000.00 \$
4.08	Cadres et couvercles de regard à remplacer par des cadres et couvercles ajustables et l'ajustement	8 unités	2 200.00 \$	17 600.00 \$
4.09	Installation de drains de rives	1 000 m.lin.	45.00 \$	45 000.00 \$
4.10	Puisard à déplacer	2 unités	2 500.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total			330 600.00 \$
	<b>Section 4 - VOIRIE</b>			
5.0	<b>REFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
5.02	Marquage de la chaussée	1	global	10 000.00 \$
5.03	Gazon en plaques incluant 150 mm ep. De terre végétale	300 m.ca.	30.00 \$	9 000.00 \$
5.04	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EB-10c PG58-28 50 mm d'ep.	100 m.ca.	120.00 \$	12 000.00 \$
5.05	Réfection des entrées privées en pavé de béton	100 m.ca.	300.00 \$	30 000.00 \$
5.06	Bordure de béton universelle	100 m.lin.	90.00 \$	9 000.00 \$
5.07	Élagage des arbres	1	global	5 000.00 \$
5.08	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage A-B vers un site autorisé du MDDELCC	500 t.m.	20.00 \$	10 000.00 \$
5.09	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage B-C vers un site autorisé du MDDELCC	10 t.m.	50.00 \$	500.00 \$
	Sous-total			85 500.00 \$
	<b>Section 5 - REFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
	<b>Total des coûts</b>			<b>759 320.00 \$</b>

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis	40 000 \$
Surveillance	75 000 \$
Laboratoire	80 000 \$
Arpentage	8 000 \$

Frais de financement temporaire

Intérêts	67 000 \$
----------	-----------

**TOTAL**

270 000 \$



Patrick Quirion, CPA CA, OMA  
Trésorier  
7 septembre 2022